

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE FRANCE
TROISIÈME AFFECTATION**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	9
Fiches projet	10

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Attribution de subventions au titre du Fonds régional pour le tourisme – troisième affectation 2020

Par délibération n°CR 221-16 du 15 décembre 2016 modifié par délibération CP 2018-299 du 4 juillet 2018, le Conseil régional a créé le Fonds régional pour le tourisme orienté sur les quatre axes prioritaires suivants, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Moderniser et accélérer la transition numérique du secteur touristique,
- Soutenir la filière touristique par des actions de promotion et de communication,
- Favoriser l'émergence d'une « région multilingue »,
- Renforcer la sécurité des sites et parcours touristiques.

Le dépôt des dossiers se fait par le biais de la Plateforme « mes démarches ». Le service de la Région en charge du tourisme instruit les demandes. Le Comité régional du tourisme apporte son soutien dans l'expertise des dossiers sur demande des services de la Région.

Les projets soutenus contribueront à conforter les objectifs de développement durable et de proximité visés dans la stratégie régionale du tourisme ; des objectifs renforcés avec la crise du Covid-19.

Ce rapport propose l'attribution de 8 subventions pour un montant total de **163 819 €**.

Concernant les autorisations de programme, il s'agit de 4 subventions concernant l'axe modernisation et transition numérique pour un montant de **133 819 €**.

Concernant les autorisations d'engagement, il s'agit de 4 subventions pour le soutien à la filière touristique par des actions de promotion et de communication pour un montant de **30 000 €** dont 25 000 € concerne le parcours de la gastronomie.

2. Affectation d'une autorisation d'engagement pour la cotisation 2020 de la Région à l'association NECSTouR

NECSTouR est le seul réseau européen engagé dans la durabilité économique, sociale et environnementale par le tourisme. Il vise à développer un tourisme durable et compétitif en Europe et accompagne les acteurs locaux dans la formalisation et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement touristique. Créé en 2017, il fédère 34 autorités touristiques régionales européennes issues de 14 pays de l'Union Européenne représentés (France, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Autriche, Danemark, Irlande, République de Serbie) et 30 membres associés du monde académique et des entreprises (universités, instituts de recherche, représentants d'entreprises touristiques et associations de tourisme durable).

La stratégie de NECSTouR se base sur quatre objectifs :

- Positionner NECSTouR comme un partenaire des institutions européennes,
- Renforcer le secteur du tourisme dans l'agenda européen,
- Renforcer le rôle des Régions dans la politique européenne du tourisme,
- Généraliser l'usage des programmes européens pour les acteurs du tourisme.

En tant que membre du Conseil des membres affiliés de l'Organisation Mondiale du Tourisme, NECSTouR permet également aux régions et destinations de soutenir et de mettre en œuvre les priorités touristiques pertinentes liées au Programme mondial 2030 pour les objectifs de développement durable, tel qu'adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Afin de renforcer les enjeux de développement durable de la stratégie régionale du tourisme, il est proposé d'adhérer au réseau NECSTouR à hauteur de 4 000 €.

3. Désaffectation d'une autorisation de programme

Compte-tenu de la crise sanitaire, la Manifestation aérienne sur l'aérodrome de Meaux-Esbly qui devait avoir lieu en juin 2020 a été annulée et reporté en 2022. En conséquence, la subvention d'un montant de 70 000 € va être retirée et désaffectée.

4. Affectation d'autorisation d'engagement pour l'organisation de la Fête des Restos

Par délibération CR 2020-028 du 11 juin 2020, le Conseil régional a doté le Fonds de soutien au Tourisme d'1 M€ au titre du plan de relance du tourisme. La mise en œuvre du plan de relance porte notamment sur l'organisation d'une opération « l'Île-de-France fête ses restos » destinée à soutenir les restaurateurs et célébrer la filière agricole et des métiers de bouche. Cela se décline par la réalisation d'une campagne de communication destinée à promouvoir l'ouverture des restaurants en terrasse pendant les week-ends estivaux, dans le respect des mesures barrières. Ces moments festifs contribueront ainsi à renforcer la vitalité des communes et soutenir les restaurateurs de l'Île-de-France.

Il s'agira donc d'une affectation d'autorisation d'engagement d'un montant de **200 000 €**, imputée sur le chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme » - programme HP 095-001(195001) « dispositifs régionaux en faveur du développement touristique » - action 19500113 « Parcours de la gastronomie ».

Afin de permettre le financement de ce projet, il est procédé au transfert d'autorisation d'engagement du chapitre 939 « action économique » code fonctionnel 095 « tourisme et thermalisme » programme 195001 «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique » code action 19500108 « fonds de soutien au tourisme » vers chapitre 939 « action économique » code fonctionnel 095 « tourisme et thermalisme » programme 195001 «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique » code action 19500113 « parcours de la gastronomie » pour un montant de 200 000 €.

5. Attribution d'une dotation spécifique au Comité Régional du Tourisme (CRT) : Volontaires du tourisme 2020

Cette action déclinée dans le cadre du schéma régional du tourisme et des loisirs permet à de jeunes volontaires multilingues d'assurer sur les sites touristiques une mission de première information et d'orientation des touristes. Fortement plébiscité par le public et les professionnels du tourisme francilien ce sont au total 2 000 Volontaires du Tourisme (VDT) qui ont été mobilisés à ce jour.

Le déploiement des Volontaires du Tourisme en 2020 est d'autant plus important que la crise Covid-19 nécessite de rassurer la clientèle touristique, de veiller au respect des mesures barrières et de rétablir une situation de confiance. Cette opération, confortée avec le plan de relance du tourisme voté en Conseil régional du 11 juin 2020 (CR 2020-28), permettra d'accompagner cette

nouvelle phase de déploiement des Volontaires du Tourisme, adaptée au calendrier d'ouverture des sites touristiques. La formation préalable de ces étudiants, qui est réalisée par le CRT, sera adaptée et les étudiants seront équipés des protections nécessaires. Le dispositif donne lieu à une rémunération sur la base de l'indemnité légale de stage.

Il est donc proposé d'affecter au Comité régional du tourisme une dotation spécifique pour la mise en œuvre de l'action Volontaires du Tourisme pour un montant de 800 000 €. Afin de permettre le financement de ce projet, il est procédé au transfert d'autorisation d'engagement du chapitre 939 « action économique » code fonctionnel 094 « industrie, artisanat, commerce et autres services » programme 194001 « soutien à l'industrie et autres services » code action 19400108 « smart industrie » vers chapitre 939 « action économique » code fonctionnel 095 « tourisme et thermalisme » programme 195001 « dispositifs régionaux en faveur du développement touristique » code action 19500108 « fonds de soutien au secteur du tourisme » pour un montant de 250 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 1 JUILLET 2020

POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE FRANCE TROISIÈME AFFECTATION

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;
- VU** la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée
- VU** la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;
- VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** la délibération n° CR 221-16 du 15 décembre 2016 relative à la création du Fonds pour le tourisme, modifiée par délibération n° CP 2018-299 du 4 juillet 2018 ;
- VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée ;
- VU** la délibération n° CP 2017-155 du 17 mai 2017 portant approbation de conventions relatives au dispositif du fonds régional pour le tourisme ;
- VU** la délibération n° CR 2017-179 du 23 novembre 2017 relative à l'approbation du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021 ;
- VU** la délibération n° CP 2020-014 du 31 janvier 2020 relative à la politique régionale en faveur du Tourisme en Ile-de-France, première affectation 2020 ;
- VU** le budget de la région d'Ile-de-France pour 2020 ;

- VU** l'avis de la commission du tourisme ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;
- VU** le rapport n°CP 2020-258 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « fonds régional pour le tourisme » au financement des projets détaillés en annexe n°1 de la présente délibération par l'attribution de **8** subventions d'un montant maximum de **163 819 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type « investissement » ou « fonctionnement » adoptée par délibération n°CP 2017-155 du 17 mai 2017, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **133 819 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500109 « Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme » du budget 2020.

Affecte une autorisation d'engagement de **5 000 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500108 «Fonds de soutien au tourisme» du budget 2020.

Affecte une autorisation d'engagement de **25 000 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500113 « Parcours de la gastronomie » du budget 2020.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles indiquées dans les fiches projet en annexe de la délibération, par dérogation à l'article 17 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 2 :

Décide d'adhérer à l'association « NECStouR » et de verser une cotisation d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020.

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de 4 000 € disponible sur le chapitre 939 « action économique », sous fonction 95 « tourisme et thermalisme », programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500108 «Fonds de soutien au tourisme» du budget 2020.

Article 3 :

Décide de retirer la subvention EX045170 accordée à l'association « Les ailes du pays de Meaux » par délibération n°CP 2020-014 du 31 janvier 2020.

Désaffecte en conséquence l'autorisation d'engagement correspondante de 70 000 € disponible sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500108 «Fonds de soutien au tourisme» du budget 2020.

Article 4 :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **200 000 €** sur le chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme » - programme 195001 « dispositif régionaux en faveur du développement touristique » - action 19500113 « Parcours de la Gastronomie » sur le budget 2020 pour la prise en charge de dépenses directes d'achats et de prestations induites pour la mise en œuvre d'une campagne de communication dans le cadre de la Fête des Restos.

Article 5 :

Décide d'attribuer au Comité Régional du Tourisme une dotation spécifique d'un montant maximum de 800 000 € pour le financement en 2020 de l'opération « Volontaires du tourisme ».

Affecte une autorisation d'engagement de **800 000 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500108 « Fonds de soutien au tourisme » du budget 2020.

Afin de permettre le financement de ce projet, il est procédé au transfert d'autorisation d'engagement du chapitre 939 « action économique » code fonctionnel 094 « industrie, artisanat, commerce et autres services » programme 194001 «soutien à l'industrie et autres services » code action 19400108 «smart industrie » vers chapitre 939 « action économique » code fonctionnel 095 « tourisme et thermalisme » programme 195001 «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique » code action 19500108 « fonds de soutien au secteur du tourisme » pour un montant de 250 000 €.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Fiches projet

FONDS TOURISME

AXE MODERNISATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE

**DOSSIER N° EX048224 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ
Implantation de 3 bornes numériques tactiles et de 10 journaux électroniques
d'information**

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	115 180,00 € HT	30,00 %	34 554,00 €
	Montant total de la subvention		34 554,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE L'OURCQ BRUIT DE
LIZY

Adresse administrative : 2 Avenue Louis DELAHAYE
77440 OCQUERRE

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur Michel DUCHESNE, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Situé au Nord-Est de la Seine-et-Marne, à la lisière de la région Hauts-de-France et à proximité directe des zones d'influence de Marne-la-Vallée et de l'agglomération parisienne, le Pays de l'Ourcq regroupe 22 communes (18 000 habitants). Depuis 2012, une politique volontariste de l'Office de Tourisme s'est mise en œuvre avec un programme de manifestations visant à faire vivre les sites patrimoniaux du territoire sous la forme de visites commentées ou de randonnées.

Le Service Tourisme du Pays de l'Ourcq accueille toute l'année les visiteurs en mettant à leur disposition des brochures d'information touristique et des plaquettes de visite pour promouvoir la destination via des outils divers (site internet mobile, audioguides, GPS, accueil numérique...) : promenades le long du canal, observations au parc du Grand Voyeux (réserve ornithologique gérée par la Région Ile-de-France), découverte du patrimoine, randonnées pédestres et événements culturels. Dernièrement, il a porté la création d'une carte touristique commune « Brie Valois » avec les offices de Marne et Gondoire, Pays de Meaux, Pays de Valois, Retz en Valois, la maison du tourisme des Portes de la Champagne et la maison du tourisme du Pays Créçois.

Afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité à cette offre touristique, la Communauté de communes souhaite implanter des bornes numériques et créer des journaux électroniques d'information permettant de diffuser une information touristique en continue, de faciliter le séjour des visiteurs dans leur recherche d'activités et de mieux valoriser l'offre touristique locale et son patrimoine.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses portent sur :

- L'implantation de trois bornes tactiles extérieures qui seront installées devant les trois principaux lieux de fréquentation (gare de Lizy-sur-Ourcq, gare de Crouy-sur-Ourcq et Maison de la réserve régionale dans zone naturelle du Grand Voyeux),
- La création de 10 journaux électroniques qui seront répartis sur l'ensemble du territoire permettant un maillage territorial avec de l'information en temps réel.

Localisation géographique :

- OCQUERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Logiciels	8 950,00	7,77%
Matériel	33 990,00	29,51%
Installation	1 800,00	1,56%
10 Panneaux électroniques	70 440,00	61,16%
Total	115 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	57 519,00	49,94%
Département	23 107,00	20,06%
Subvention Région (sollicitée)	34 554,00	30,00%
Total	115 180,00	100,00%

DOSSIER N° EX048773 – UNIMEV
Développement du Calculateur Cleo de performance événementielle

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	100 000,00 € HT	30,00 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIMEV

Adresse administrative : 11 RUE FRIANT
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PIERRE-EMMANUEL BOIS, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 mai 2020 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : dossier déposé le 21 février pour un démarrage du projet le 28 mai 2020

Description :

Avec plus de 400 entreprises-membres, UNIMEV est l'Union française des métiers de l'Événement. De la conception à la production en passant par l'hospitalité événementielle, elle rassemble toutes les spécialités de la filière. La France produit et accueille chaque année des milliers d'événements professionnels qui génèrent des retombées socio-économiques tant au bénéfice des entreprises de la chaîne de production événementielle que des entreprises mobilisées pour l'accueil des participants. Pour la Région Ile-de-France, ce sont près 7,9 milliards d'euros de retombées touristiques générées par an (dépenses de transports, hébergement, restauration, commerces locaux), soit environ 40% des retombées touristiques nationales. Forts de ces constats, les professionnels de l'événement sont encouragés à développer leur efficacité et leur exemplarité en s'assurant des retombées socio-économiques et environnementales des événements organisés.

Crée en 2016, le calculateur de performance événementielle Cleo, a permis de référencer 108 lieux événementiels (dont 28 situés en IDF) et d'évaluer l'impact socio-économique et l'empreinte environnementale de 283 événements (dont 70 en IDF). L'outil doit aujourd'hui évoluer afin de permettre :

- aux professionnels de l'événement d'acquérir une culture de mesure de l'efficacité et de la valorisation matérielle et immatérielle des événements,
- aux acteurs territoriaux de se doter d'une capacité d'appréciation et d'évaluation des investissements à réaliser tant pour les infrastructures que pour les dispositifs d'accueil, en anticipant notamment les retombées des événements programmés ou organisés L'objectif à

moyen terme est que Cleo devienne le baromètre de référence dans l'évaluation événementielle en France au bénéfice des filières et des territoires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Proposé par UNIMEV et le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France, le calculateur Cleo se présente sous la forme d'une plateforme web de mesure d'impacts marketing, territorial et environnemental des événements organisés en France, à partir de données renseignées par les organisateurs d'événements et les gestionnaires de lieux. Cet outil bilingue est mis à la disposition de tout organisateur à titre gratuit.

Les dépenses visent à développer les fonctionnalités informatiques d'utilisation et d'exploitation avec deux évolutions principales :

- méthodologiques (nouveaux indicateurs, nouveaux algorithmes de calcul...),
- fonctionnelles (ergonomie, échange de données...).

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Reprogrammation de la plateforme	40 000,00	40,00%
Développement évolutions méthodologiques (création de nouveaux indicateurs de performance, implémentation de nouveaux algorithmes de calculs, mise à jour de coefficients (dépenses, impacts environnementaux, etc...))	30 000,00	30,00%
Développement évolutions fonctionnelles (simplification d'usage, ergonomie, passerelles d'échanges de données, autonomie d'implémentations, personnalisation des rapports de performance)	30 000,00	30,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Comité des expositions de Paris	24 000,00	24,00%
Recettes sur formations	9 000,00	9,00%
Fonds propres	37 000,00	37,00%
Région	30 000,00	30,00%
Total	100 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX049752 - SCEA DU CHASNE
Création d'un gîte à la ferme

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	200 882,00 € HT	30,00 %	60 265,00 €
	Montant total de la subvention		60 265,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCEA DU CHASNE

Adresse administrative : LE CHASNE
77120 SAINTS

Statut Juridique : SCEA

Représentant : Madame AGATHE MAURY, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ce projet s'inscrit dans une démarche de diversification agro-touristique par la création d'un gîte de groupe sur le site de la Ferme du Chasne à BEAUTEIL-SAINTS (77). Il consiste en la réhabilitation d'une ancienne grange en un logement collectif haut de gamme, composé de 5 chambres avec salles de bain individuelles.

Situé à proximité de sites touristiques (cité médiévale de Provins et Parc Eurodisney à 30 minutes, Parc des Félines et la Terre des Singes à 15 minutes, Coulommiers et sa future Maison du Fromage à 5 km), ce projet élargira l'offre d'hébergements touristiques, aujourd'hui insuffisante sur ce territoire. Inscrit dans le programme européen Leader « Terres de Brie », ce projet vise également à promouvoir l'activité rurale régionale, les produits locaux et les nouvelles filières touristiques (oenotourisme).

En lien avec la Chambre d'Agriculture et l'Office de Tourisme de Coulommiers, des visites et des ateliers collectifs pourront être organisés. De même, un projet de vente de légumes à la ferme sera proposé afin de distribuer des paniers de légumes issus d'une association AMAP « Croque Légumes » (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Enfin, une demande de droit de plantation de 2 hectares pour développer de la vigne à Beauthel est actuellement en cours afin de créer une activité de vinification et de vente de vins locaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les actions sont principalement des travaux de :

- Maçonnerie - gros œuvre
- Isolation, doublage, cloisons
- Electricité
- Plomberie
- Sanitaire
- Charpente, couverture, zinguerie

Localisation géographique :

- (EX) BEAUTHEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre et charpente	167 800,00	71,39%
Electricité et VMC	14 000,00	5,96%
Portes et fenêtres	19 082,00	8,12%
Plomberie/sanitaire	24 166,00	10,28%
Cuisine	10 000,00	4,25%
Total	235 048,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Europe (LEADER)	42 000,00	17,87%
Région	60 265,00	25,64%
Fonds propres	132 783,00	56,49%
Total	235 048,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

**DOSSIER N° EX050124 - OFFICE DE TOURISME MELUN VAL DE SEINE
Equipement numérique de l'Espace d'accueil**

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	30 000,00 € TTC	30,00 %	9 000,00 €
	Montant total de la subvention		9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OTMVS OFFICE DE TOURISME
MELUN VAL DE SEINE

Adresse administrative : 26 PLACE SAINT-JEAN
77000 MELUN

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Madame AUDREY RAQUILLET, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'Office de Tourisme Melun Val de Seine (9 salariés), est une structure créée le 1er Janvier 2018, qui promeut le patrimoine touristique de 20 communes. Ce territoire possède, notamment, 3 sites patrimoniaux remarquables (Melun, Maincy, Seine-Port), 3 Musées de France (le musée de la Gendarmerie Nationale, le musée d'art et d'histoire, le musée aéronautique et spatial Safran) et 30 monuments historiques. L'office de tourisme a pour missions d'assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire de Melun Val de Seine, la promotion touristique du territoire et la commercialisation des prestations de services touristiques.

Un nouvel espace d'accueil et une nouvelle boutique sont programmés pour l'année 2020. Le nouvel espace d'accueil se veut plus ouvert, notamment en supprimant la banque d'accueil (gênant l'échange avec les visiteurs). Un espace de travail est conservé pour les conseillers en séjour et adapté également au public handicapé.

La nouvelle boutique quant à elle sera dissociée de l'espace d'accueil pour créer un réel outil de vente et de promotion des produits du territoire. Un achalandage régulier de produits sélectionnés permettra une mise en valeur des artistes et artisans du territoire. Des animations telles que des dégustations seront proposées tout au long de l'année pour dynamiser cet espace.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Cet aménagement s'inscrit dans la continuité du plan de modernisation de l'office de tourisme engagé en 2018. Une table numérique sera positionnée à l'entrée pour inviter le visiteur à la découverte ou la recherche simplifiée d'informations touristiques, un écran dynamique affichera les dernières actualités et un espace partagé avec plusieurs tablettes sera disponible pour la consultation d'informations touristiques. Enfin, une borne interactive sera positionnée à l'extérieur de l'Office de Tourisme et permettra la consultation d'informations touristiques 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Localisation géographique :

- MELUN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Borne interactive	19 308,00	64,36%
Table numérique	4 164,00	13,88%
Ecran dynamique	3 168,00	10,56%
Ecran incurvé présentation	1 512,00	5,04%
2 tablettes visiteurs	1 848,00	6,16%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	21 000,00	70,00%
Région	9 000,00	30,00%
Total	30 000,00	100,00%

FONDS TOURISME

AXE PROMOTION ET COMMUNICATION

DOSSIER N° EX050302 JARDINS ARTS ET COMPAGNIE
Evènement art de vivre et du terroir

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	33 900,00 € TTC	14,75 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JARDINS ARTS ET COMPAGNIE
Adresse administrative : JARDINS ARTS ET COMPAGNIE
77580 CRECY-LA-CHAPELLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE WINCKEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ce projet porte sur l'organisation d'un évènement à l'automne dans un site touristique de Seine-et-Marne (Château de Jossigny) sur les thématiques du jardin, de l'art de vivre et du terroir à destination du grand public. La Journée des plantes et Art du jardin réunit des professionnels du paysage (paysagistes, pépiniéristes, horticulteurs), des artisans créateurs d'ornements de jardin, des producteurs du terroir et des amateurs ou néophytes autour d'une exposition-vente liée au végétal. Cette journée donnera lieu à des conférences, des animations et des ateliers de sensibilisation à la nature, aux cultures et à la pratique du jardinage pour les enfants et les adultes. Les exposants pourront également vendre leur production.

Cette manifestation au sein d'un château permettra aux visiteurs de découvrir un lieu historique et d'apporter un intérêt touristique complémentaire à l'évènement. En 2020, la production des exposants franciliens sera mise en valeur en les identifiant à travers le label régional "Produit en Ile de France"

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses éligibles concernent l'aménagement de l'évènement et des frais de communication.

Localisation géographique :

- JOSSIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Tentes, mobiliers, électricité	6 300,00	6,92%
Attachée de presse	2 600,00	2,86%
Social média	1 000,00	1,10%
Equipe production	24 000,00	26,37%
Signalétique	3 000,00	3,30%
Infographiste	3 000,00	3,30%
Autres frais	51 100,00	56,15%
Total	91 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département	7 500,00	8,24%
CC MARNE ET GONDOIRE	12 000,00	13,19%
Billetterie	24 000,00	26,37%
Exposants	8 000,00	8,79%
Sponsoring	14 500,00	15,93%
Région	5 000,00	5,49%
Autres	20 000,00	21,98%
Total	91 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

**DOSSIER N° EX049927 - LES ENFANTS CUISINENT
L'ASSOCIATION DES CHEFS QUI S'INVITENT A L'ECOLE**

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500113- Parcours de la gastronomie

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	22 100,00 € TTC	22,62 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ENFANTS CUISINENT
L'ASSOCIATION DES CHEFS QUI
S'INVITENT A L'ECOLE

Adresse administrative : 43 RUE RENE HAMON
94800 VILLEJUIF

Statut Juridique : Association

Représentant : Audrey ANIDJAR, trésorière

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : non

Description :

L'objectif principal de cette association consiste en la prévention et la lutte contre l'obésité infantile et contre toutes les maladies liées à l'alimentation des enfants. A cet effet L'association développe un programme de sensibilisation des enfants consistant à :

- Apprendre à aimer cuisiner et à partager
- Découvrir et apprécier la richesse, la variété et la diversité des produits alimentaires
- Développer de bonnes habitudes de consommation
- Valoriser le patrimoine alimentaire
- Faire connaître les métiers liés à l'alimentation
- Transmettre le plaisir de bien manger

Afin de conforter son action de sensibilisation, l'association propose une manifestation d'envergure. Innovant, pédagogique et ludique le concept "Les chefs s'invitent à l'école" permettra à des élèves âgés de 6 à 12 ans de découvrir l'alimentation dans toutes ses dimensions en partageant un moment privilégié avec un chef dans leur établissement scolaire du CP au CM2. Autour d'une recette amusante et simple que les enfants pourront reproduire facilement à la maison grâce aux supports pédagogiques. Les ateliers se déroulent dans les Ecoles en co-élaboration avec l'enseignant(e) et regroupent plusieurs matières:

- La Géographie/Histoire : Origine des ingrédients
- Les Mathématiques: Calcul des ingrédients pour la recette
- Le Français : Rédaction de la recette
- Les Arts Plastiques: Illustration de la recette
- La Physique/ Chimie: Réalisation de la recette

Chaque intervention sensibilise les enfants et parents aux terroirs gastronomiques locaux, à la richesse du paysage agricole d'Ile-de-France. De nombreux producteurs sont représentés et interviennent pour expliquer leur artisanat, leurs savoir-faire, et leurs engagement pour le mieux consommer.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du parcours de la gastronomie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Communication	7 500,00	33,94%
Frais chefs et commis	8 100,00	36,65%
Stockage ateliers	6 500,00	29,41%
Total	22 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	22,62%
Commune	3 000,00	13,57%
fonds propres	9 100,00	41,18%
autofinancement	5 000,00	22,62%
Total	22 100,00	100,00%

DOSSIER N° EX049934 - SOC MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500113- Parcours de la gastronomie

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	17 280,00 € TTC	28,94 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOF MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE

Adresse administrative : 20 RUE DE MONTLIGNON
95390 SAINT PRIX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CATHERINE ROLAND, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Association loi 1901 depuis 1952, SOC meilleurs ouvriers de France organise comme chaque année, le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France ». Ce concours vise à mettre en valeur des métiers manuels et à valoriser les jeunes.

Le concours se déroulera sur 5 jours :

Jours 1 et 2 : Réception, déballage et mise en place des œuvres pour évaluation

Jour 3 : accueil des membres du jury, évaluation des œuvres et des métiers ponctuels et inauguration.

Jour 4 : accueil du public et des scolaires.

Jour 5 : démontage et récupération des œuvres, nettoyage, remise en état du site

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses portent sur :

- L'achat de médailles
- L'achat et calligraphie des diplômes
- Les frais de restauration et de location de matériels
- Les frais de communication

Ce projet s'inscrit dans le cadre du parcours de la gastronomie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DUGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achat fourniture (médailles, diplômes, frais divers....)	3 130,00	18,11%
communication, frais bureautique et frais poste	2 200,00	12,73%
frais de restauration et cocktail	10 200,00	59,03%
location matériel	1 750,00	10,13%
Total	17 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	28,94%
mécénat	7 280,00	42,13%
Fonds propres	5 000,00	28,94%
Total	17 280,00	100,00%

DOSSIER N° EX050148 - ASSOCIATION LA CUILLERE D'OR

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500113- Parcours de la gastronomie

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	36 500,00 € TTC	41,10 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA CUILLERE D'OR

Adresse administrative : Marie SAUCE-BOURREAU
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE SAUCE-BOURREAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Depuis 2010, la Cuillère d'Or est un prestigieux concours gastronomique 100% féminin où s'affrontent des amatrices et des professionnelles concourant dans deux catégories distinctes. La manifestation a pour but premier de mettre les femmes à l'honneur, de promouvoir leur talent, leur créativité et leur savoir-faire.

Elles seront 16 candidates sélectionnées en France, au Pérou, en Espagne et en Chine, et s'affronteront pour reporter le célèbre Trophée La Cuillère d'Or (seul concours mondial visant en promouvoir les femmes dans les métiers de bouche). Le jury sera composé de grands noms de la gastronomie au Féminin et Masculin, des Meilleurs Ouvriers de France et des Journalistes.

La Cuillère d'Or, événement gastronomique qui allie convivialité, excellence et art de vivre fêtera ses 10 ans le 18 Novembre 2020, sur le Salon Equiphôtel à Paris Porte de Versailles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du parcours de la gastronomie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'aide portera sur des actions de communication, l'organisation de la soirée de clôture et l'acquisition des trophées.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Relations presse/communication	3 000,00	4,48%
Coupes, trophées et médailles	2 500,00	3,73%
Vidéo	4 000,00	5,97%
Impression PLV	3 000,00	4,48%
Soirée de clôture	24 000,00	35,82%
Jury (frais de déplacement et d'hébergement)	9 000,00	13,43%
Finalistes (frais de déplacement et d'hébergement)	5 000,00	7,46%
Diplômes	600,00	0,90%
Assiettes et matériel	1 400,00	2,09%
Création graphique	1 500,00	2,24%
Cocktail d'inauguration	6 500,00	9,70%
Frais généraux	6 500,00	9,70%
Total	67 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mécénat	52 000,00	77,61%
Subvention Région (sollicitée)	15 000,00	22,39%
Total	67 000,00	100,00%